

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 février 2011

CP 11/02-15

L'an deux mil onze, le 21 février à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Gonzalez et Roger.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
COMMUNE DE MEAUZAC**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la société Promologis. Cette opération concerne la construction de 4 logements en accession à la propriété situés route de Moissac à Meauzac.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 587 918 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PSLA	536 108,00 €
* Fonds propres	51 810,00 €
Total	587 918,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 536 108 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Les conditions actuelles du prêt PSLA à réaliser auprès de Dexia Crédit Local sont les suivantes :

Montant	536 108,00 €
Montant garanti	375 275,60 €
Durée	31 ans
dont durée phase de mobilisation	1 an
durée phase d'amortissement	30 ans

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 375 275,60 € soit 70 % d'un montant global de 536 108 €, la commune de Meauzac se portant garante à hauteur de 30 % par délibération en date du 28 juillet 2010 de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Société Promologis, pour la construction de 4 logements en accession à la propriété situés route de Moissac à Meauzac, la garantie du département à hauteur 70 % soit un montant de 375 275,60 € pour un prêt PSLA de 536 108 € sur une durée de 31 ans avec une phase de mobilisation de 1 an et une phase d'amortissement de 30 ans, contracté auprès de Dexia Crédit Local ;
- Précise que la commune de Meauzac accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,